



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17/03/2025	Le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq à vingt heures trente,
Date d'affichage 27/03/2025	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....15 Votants.....20	<p>Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Eric SAINT SEBASTIEN, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Alain GUYONNET, Hermann TYNDAL, Daniel PIGNOT, Olivier BEUDAERT, Gerty EMBOULÉ, Geneviève DARGNAT, Régine BRAUN, Pascale PALARD, Sébastien DERREUMAUX et Adeline FAIDER-LOGET formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents excusés avec procuration : Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Hermann TYNDAL Josiane PACHOLKI pouvoir à Geneviève DARGNAT Valérie BOCQUEL pouvoir à Brigitte GOUYON Elisabeth FRONTIN pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN</p> <p>Absent(s) : Sébastien PELLERIN, Nicolas POUZET et Nassima VIGUIER</p>
Réf : 2025-020 Objet : MODIFICATION DES INDEMNITES DES ELUS Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 27/03/2025 et qu'elle a été rendue exécutoire le 27/03/2025 Le Maire, A. MOMON	Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE

Réf : 2025-020- MODIFICATION DES INDEMNITES DES ELUS

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 février 2025,
 Considérant le courrier de la Préfecture en date du 20 mars 2025,

Entendu monsieur le Maire,

- INFORMER que la Préfecture en date du 20 mars 2025, nous a signalé une erreur sur le calcul de l'enveloppe indemnitaire maximale
- PROPOSER de rectifier et de voter les taux suivants pour
 - Maire 42,60 %
 - Adjoint au Maire 14,60 %
 - Conseiller municipaux Délégués 3,60 %

valeur du point		4,92278	IB 1027 => IM 835	4 110,52 €			CONSEIL MUNICIPAL 2020/2026	
Commune de 1000 à 3499 hab.	Taux maximal (en % de l'indice 1027)	Indemnité brute individuelle maxi	nombre	Enveloppe brute	annuel			
Maire	51,60%	2 121,03 €	1	2 121,03 €	25 452,35 €			
Adjoints	19,80%	813,88 €	4	3 255,53 €	39 066,39 €			
Enveloppe globale				5 376,56 €	64 518,74 €			
	Taux maximal (en % de l'indice 1027)	Indemnité maxi	Taux Actuel versé aux élus	A compter du 01/03/2025				
Maire	51,60%	2 121,03 €	43,00%	1 767,52 €	42,60%	1 751,08 €	-	16,44 €
1er adjoint	19,80%	813,88 €	15,00%	616,58 €	14,60%	600,14 €	-	16,44 €
2ème adjoint	19,80%	813,88 €	15,00%	616,58 €	14,60%	600,14 €	-	16,44 €
3ème adjoint	19,80%	813,88 €	15,00%	616,58 €	14,60%	600,14 €	-	16,44 €
4ème adjoint	19,80%	813,88 €	15,00%	616,58 €	14,60%	600,14 €	-	16,44 €
5ème adjoint								
CM délégué 1		- €	4,00%	164,42 €	3,60%	147,98 €	-	16,44 €
CM délégué 2		- €	4,00%	164,42 €	3,60%	147,98 €	-	16,44 €
CM délégué 3		- €	4,00%	164,42 €	3,60%	147,98 €	-	16,44 €
CM délégué 4		- €	4,00%	164,42 €	3,60%	147,98 €	-	16,44 €
CM délégué 5		- €	4,00%	164,42 €	3,60%	147,98 €	-	16,44 €
CM délégué 6		- €	4,00%	164,42 €	3,60%	147,98 €	-	16,44 €
CM délégué 7		- €	4,00%	164,42 €	3,60%	147,98 €	-	16,44 €
CM délégué 8		- €	4,00%	164,42 €	3,60%	147,98 €	-	16,44 €
total		5 376,56 €		5 549,20 €		5 335,46 €	-	213,75 €
Total à ne pas dépasser				5 376,56 €		5 376,56 €		

Après débat, le Conseil décide à l'unanimité des membres présents de voter les taux suivants pour :

- Maire 42,60 %
- Adjoint au Maire 14,60 %
- Conseiller municipaux Délégués 3,60 %

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 27 mars 2025

Le Maire, Alain MOMON

Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE

